

QUESTION ORALE

Mme Sandra MANUTAH I LEVY-AGAMI

à

Monsieur le Ministre en charge de la Santé

L'association « Te rima o te here » fondée en 2016 par la dynamique et dévouée Hereata TOTI s'est fixée pour objectif de soutenir les malades polynésiens EVASANés dans l'hexagone. Elle rassemble une dizaine de membres actifs, répartis principalement sur Paris et Strasbourg. Elle apporte des missions de soutien aux malades, d'ordre moral, administratif et financier. A ce jour, seuls des dons ponctuels lui permettent de répondre à ces missions.

J'ai fait la connaissance de cette association lors de mon dernier séjour en métropole en mars dernier. Elle m'a signalé des faits très inquiétants relatifs à la prise en charge des malades et à leur accompagnement effectif en métropole. J'ai promis de porter à la connaissance des élus et du gouvernement ces faits afin que des mesures concrètes soient prises. Je profite de la procédure de question orale pour demander au Ministre de la Santé quelles solutions il pourra apporter pour aider nos malades polynésiens EVASANés confrontés aux situations suivantes :

Je citerai en premier, le cas de Monsieur X, en février dernier, dont la dépouille est restée un mois à la morgue de l'hôpital sans que sa famille ne sache qu'il était décédé et sans que la délégation à Paris n'intervienne. Sous couvert du secret médical, l'association n'avait par ailleurs pas accès à son dossier et ne pouvait pas mener d'investigations pour joindre la famille. Mis en bière le vendredi 24 février, sa famille n'avait été prévenue que le mercredi 22 février.

Ensuite, le cas de Monsieur Y, qui il y a 2 mois n'avait pas de prise en charge pour son hébergement et ses repas car il accompagnait son fils de 13 ans hospitalisé. La Délégation à Paris de la Polynésie française a suggéré à la présidente de Te Rima O te Here d'avancer les frais d'hébergement et de repas de ce monsieur pour un montant de 801,60€ et de se faire remboursée par la suite. Aucun remboursement n'a été opéré, et l'association qui ne bénéficie d'aucune subvention a du prendre ces frais à sa charge.

En ce qui concerne les tickets repas distribués les lundi et jeudi, il arrive régulièrement que lorsqu'un malade arrive le vendredi et qu'il n'a pas d'argent pour ses repas, il se retrouve jusqu'à 3 jours sans pouvoir manger l'obligeant à demander aux autres malades de bien vouloir partager leurs repas ou leur demandant une aide financière.

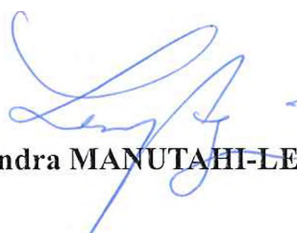
S'agissant de la dotation en vêtements pour l'hiver fournie localement par le magasin Juliette, elle apparaît inadaptée. Or, en 2015, 216 malades auraient bénéficié de ces bons, pour un total de 129 600 € soit 15 465 934 CFP pour des vêtements.

Je pourrais vous citer des dizaines de cas qui nous obligent à nous interroger sur :

- la mission des agents de la délégation à Paris et les moyens mis à leur disposition quant à l'accompagnement des malades,
- la mission des agents de la CPS à l'égard de ces malades EVASANés et leur présence à leur côtés,
- l'obligation qui est faite aux malades de payer une cotisation à l'association « A Tauturu Ia Na » pour être accompagnés par elle alors que cette association bénéficie d'aides publiques du pays et des communes. En l'absence de cotisation, le malade n'est pas pris en charge par l'association « A Tauturu Ia Na ». Nini que tout le monde connaît, a d'ailleurs démissionné de l'association mais continue à œuvrer toujours bénévolement auprès des malades polynésiens.

Je demande à ce qu'une enquête soit faite sur ce type de procédé et par voie de conséquence sur l'utilisation des fonds publics.

Je vous remercie, Monsieur le ministre, pour les actions concrètes que vous vous engagez à prendre au bénéfice des malades et de leurs familles.



Sandra MANUTAH-LEVY AGAMI

Pour information contact de l'association :

TE RIMA O TE HERE
170 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
94120 FONTENAY SOUS BOIS
France

Mail : hereatatoti@yahoo.fr

SIREN 828 562 033
SIRET (siege) 82856203300013
Forme juridique Association déclarée
Date création entreprise 04-04-2016